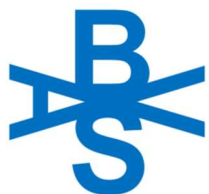


BIEN VIVRE À SAINTE-ANNE



JOURNAL N°30/septembre 2020

SOMMAIRE



- A l'heure de la Covid
- Assemblée Générale
- Une rue du quartier
- A vos ordinateurs !
- A vos mailles !
- Ateliers 2020-21
- Roseraie et biodiversité

À L'HEURE DE LA COVID

Lorsqu'en mars dernier, la pandémie s'est abattue sur le Grand Est, n'épargnant pas Reims, Bien Vivre à Sainte-Anne a suspendu ses activités, jusqu'à l'été. En mai et juin, le déconfinement, salué par tous avec un soulagement, a été accompagné de « gestes barrières ». L'exiguïté des locaux où se déroulent nos ateliers et l'âge de nombreux adhérents ont conduit l'association à ne prendre aucun risque et à prolonger notre fermeture jusqu'à la rentrée.

Les secteurs du tourisme et de la culture, mais aussi de l'animation et de la vie associative ont donc pris de plein fouet le confinement puis les mesures sanitaires de prudence qui restreignent l'activité économique et sociale du pays. Ces mesures s'imposent partout où des activités et des services se tiennent dans des locaux confinés ou regroupent de nombreuses personnes (ex : marchés). Le virus circule toujours et les Français se doivent d'apprendre à vivre avec, dans le respect mutuel, c'est un enjeu de liberté et de fraternité.



En conséquence, nos ateliers et nos réunions vont reprendre début octobre, en comptant sur la bonne volonté de chacun pour respecter les gestes barrières : le port du masque pour circuler dans les locaux, la distanciation physique (un mètre), le lavage régulier des mains ou le gel hydroalcoolique. Et de veiller par ailleurs à respecter les limites de chacune des salles et leur aération en début et fin d'atelier, les sens de circulation dans la maison, l'utilisation des poubelles fermées.

C'est dans ces conditions que l'association pourra recommencer à fonctionner, ce qui n'exclut pas la convivialité.

Le Président

ZONE 30

La signalisation est en place dans notre quartier, il ne reste plus à chacun de faire un petit effort pour la sérénité générale.

Le tract destiné à sensibiliser les usagers de nos rues est toujours disponible au siège de BVSA.

Vous
qui passez dans ma rue
merci de respecter



la limitation de vitesse
pour la sécurité de tous
pour la sérénité générale

Moins de bruit, de pollution, de stress, d'énerverment !

*Dans les zones 30, la rue est partagée : les piétons sont prioritaires partout ; ils peuvent traverser la chaussée à n'importe quel endroit et tous les véhicules doivent s'arrêter pour les laisser passer.
Les piétons doivent manifester leur désir de traverser et ne s'engager que s'ils peuvent le faire sans danger.*

Rappel du Code de la route

Article R. 110-2

Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

Article R. 415-11

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.



BIEN VIVRE À SAINTE-ANNE - 30, rue Clovis Chézel - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.85.30.83 - Site internet : bvsa51.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Le 8 février 2020, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association où près de 75 adhérents, représentants d'associations et élus étaient présents. Comme chaque année, ce moment important pour notre association fut l'occasion de :



- faire le tour des 9 ateliers où une centaine de personnes « prennent leur pied » : cartonnage, espéranto, généalogie, couture, peinture, dentelle, scrabble, aquagym et informatique.

- évoquer les attentes et les « rêves » des habitants de Sainte-Anne : une Coulée verte qui s'élargirait rue de la Blanchisserie au lieu de voir pousser des tours, une traversée urbaine de Reims

(ex-A4) qui se calmerait, avec moins de nuisances pour les poumons et les oreilles, des maisons remarquables avec des jardins qui seraient mieux protégés, évitant la construction d'immeubles qui densifient le faubourg et diminuent ses espaces verts et arborés.



Les brefs échanges ont permis de vérifier qu'en cette période où les candidats à la Mairie affinaient leurs programmes, aucun de ces sujets ne laissait les habitants du quartier indifférents.



Des excursions étaient envisagées : musée de Sainte-Ménéhould et de la Main de Massiges, Mausolée de Bourgogne, séjour en Auvergne. Mais la crise sanitaire liée au Coronavirus nous a amenés à reporter ces projets en 2021.

Une tombola et un pot de l'amitié ont clôturé cette matinée. Les heureux gagnants sont repartis avec les très belles réalisations de l'atelier cartonnage et de l'atelier peinture. Que ces ateliers en soient remerciés !

MM

UNE RUE DU QUARTIER

Rue Sutaine. Impasse des Vignes, avant 1903. Cette rue du faubourg commence au 84 rue de Courlancy, se termine boulevard Wilson et longe le Collège privé du Sacré-Cœur. Elle mesure 365 mètres.

Jean-Baptiste SUTAINÉ (1690?-1765), écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, chevalier de Saint-Michel, fut lieutenant des habitants de Reims, de 1763 à 1765. Il appartient à une famille de négociants et marchands de draps qui au 18^{ème} siècle, reprit la maison de « Long-Vêtu », maison natale de Jean-Baptiste Colbert.

Sous son consulat furent achevés les travaux de la Place Royale. Sur le socle arrière du monument de Louis XV érigé par la Ville de Reims en 1765 se trouve une plaque où figure son nom.



Lors de son décès, un grand service solennel eut lieu, le 10 août 1765, en l'église Saint-Hilaire, toute drapée de noir, avec un catafalque entouré de 40 chandeliers d'argent.

MP

Source : *Les rues de Reims, mémoire de la ville, Jean-Yves Sureau, 2002.*

À VOS ORDINATEURS !

Après une bien longue interruption « covidienne », l'atelier informatique reprendra ses activités, début octobre, et toujours le **mercredi**.

Les personnes intéressées sont invitées à se préinscrire auprès de Jean-Luc Perrin (coordonnées ci-dessous), puis de le rencontrer pour les finalisations au local de BVSA le mercredi 7 octobre 2020, à partir de 9 heures.

Le déroulé des séances se fera dans le **respect des mesures de sécurité sanitaire** : *port du masque, distance de sécurité sanitaire, utilisation de son matériel personnel de rédaction.*



- Mercredi matin, de 9h00 à 11h00, travail avec **le groupe de « grands débutants »** pour un minimum de maîtrise de l'outil informatique :
 - navigation sur l'espace internet avec un explorateur web ;
 - communication entre utilisateurs avec les mails ;
 - utilisation cohérente des ordinateurs : stockage, copie fichier, rangement logique.
- Mercredi après-midi, de 14h00 à 16h30, travail avec **le groupe des « confirmés »** sur les thèmes choisis en début de session :
 - sécurité des données sur internet et lors du dialogue par mails (durée ~ 6h)
 - moyens modernes de communication par webcam et audio (durée ~ 6h)
 - audio sous PC, les logiciels à connaître et à mettre en œuvre (durée ~ 6h)
 - création de vidéos et démonstration (durée ~ 6h)
 - Communication 2.0, utilisation de blog, facebook, whatsapp, etc (durée ~ 8h)

Contact : Jean-Luc Perrin
Mails : perrin.jeanluc@free.fr
Tél.06.81.86.77.74 (SMS de préférence)

JLP

CRÉATION « TRICOT »

Un nouvel atelier à Bien Vivre à Sainte-Anne.

Que vous soyez débutante ou avec de l'expérience, venez faire un essai avec votre matériel (aiguilles, laine, modèle), en vous inscrivant au 03.26.85.30.83 (répondeur).

Cet atelier aura lieu le vendredi après-midi, de 14h à 16h au 30 rue Clovis Chézel à Reims. Activité à partir du 2 octobre 2020.

Cotisation : 13€/an.

Marie-Josée BERNIER vous accueillera avec plaisir et vous proposera de participer, selon votre niveau, à l'élaboration d'une écharpe pour « Octobre Rose » ou de faire des mini bonnets/brassières pour les bébés prématurés du CHU et d'autres choses selon les idées qui émergeront des tricoteuses.

MCE



RENTRÉE DES ATELIERS

Nos activités reprennent le 5 octobre 2020.

La participation aux ateliers nécessite le paiement de l'adhésion à l'association.

La cotisation annuelle est de 13 €.

ATELIERS	JOURS	HORAIRES	COÛT ANNUEL	A régler au 1 ^{er} trimestre
CARTONNAGE	LUNDI	9H à 17H	75 €	25 €
	VENDREDI	9H à 17H	75 €	25 €
COUTURE	LUNDI	14H30 à 17H	48 €	16 €
DENTELLE AUX FUSEAUX	JEUDI	18H à 20h30	45 €	15 €
DESSIN, GOUACHE, HUILE ou AQUARELLE	MARDI	14H à 16H	160 €	60 €
	ou JEUDI	16H15 à 18H15	160 €	60 €
ESPERANTO	MERCREDI	15H à 18H30	Compris dans l'adhésion	
LOGICIELS LIBRES	MERCREDI	9H à 11H 14H à 16H30	Compris dans l'adhésion	
SCRABBLE	JEUDI	13H30 à 16H	Compris dans l'adhésion	
TRICOT	VENDREDI	14H à 17H	Compris dans l'adhésion	

Des modifications pourraient survenir en fonction de l'évolution de la pandémie. **MCE**

DÉCOUVERTE DE LA FLORE URBAINE

Le samedi 3 octobre, de 10h30 à 12h00, découverte de la flore urbaine sauvage des bords de Vesle entre les ponts Fléchambault et Huon.

Les Services Espaces Verts de la Ville de Reims procèdent à une fauche raisonnée. Pour quelle biodiversité ?

Promenade dans le respect des gestes barrière. Animation par Champagne-Ardenne Nature Environnement. Gratuit.

Inscriptions : delloy.gf@free.fr ou 03.26.91.01.62

